

**CONVENTION PARTENARIALE  
POUR UN DISPOSITIF TRANSITOIRE  
CONCERNANT LES DEMANDEURS D'ASILE  
EN ATTENTE D'HEBERGEMENT**

Entre :

- 1) L'Etat, représenté par le Préfet de la Moselle, Emmanuel BERTHIER ;
  
- 2) La Communauté d'Agglomération Metz Métropole, représentée par son Président M. Jean-Luc BOHL,
  
- 3) La Ville de Metz, représentée par son Maire M. Dominique GROS,
  
- 4) Le Centre Communal d'Action Sociale de Metz, représenté par sa vice-présidente Mme Christiane PALLEZ,

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

La France et l'Europe Occidentale se trouvent actuellement confrontées à une crise migratoire et humanitaire de grande ampleur. Un nombre croissant de personnes se présentent dans les dispositifs administratifs de demande d'asile, et ce nombre excède tant les capacités de traitement mobilisables que les solutions d'hébergement d'urgence disponibles.

Sur le territoire messin, qui constitue un des points de traitement administratif, quelque 200 personnes sont recensées fin septembre 2016 aux alentours de l'avenue de Blida où se situe le Dispositif de Premier Accueil en Lorraine. La majorité de ces arrivants vient des Balkans, région considérée comme sûre, et n'a donc pas vocation à bénéficier de l'asile en France.

Pour autant, la Ville souhaite accueillir humainement et dignement toute personne arrivant à Metz et formulant une demande d'asile. Elle apportera donc son concours à la solidarité nationale demandée par l'Etat. Les pouvoirs publics offriront ainsi des garanties de salubrité et d'hygiène aux personnes pour lesquelles aucune réponse d'hébergement ne peut être immédiatement apportée. Un accueil basique et transitoire sera donc installé sur un terrain situé Avenue de Blida à Metz.